



Contrat de Travail Etranger en France

Par **Arlet**, le **11/07/2022** à **18:13**

Bonjour,

J'espere que vous pourrez eclairer la situation de mon mari.

Mon mari et moi sommes français et nous vivons actuellement en Irlande ou il travaille en tant qu'ingenieur en recherche et développement.

Il a ete repere par une autre entreprise irlandaise qui souhaite l'embaucher.

Les negociations sont en cours, mais avant d'accepter quoique ce soit, nous aimerions avoir des précisions, des certitudes sur les conditions d'emploi liees a ce futur travail.

D'apres ce que l'entreprise lui a laisse entendre, il pourrait demarrer son nouveau travail en Irlande avec un contrat de travail irlandais puis celui ci se poursuivrait en totalite en France (tele-travail total) des que nous serons rentre sur le territoire français : est ce possible ?

J'ai lu, sur le site internet de l'Urssaf (service firmes etrangeres), que cette entreprise (sans etablissement en France) pourra employer mon mari sur le territoire français.

Mon mari peut il commencer avec un contrat irlandais et basculer ensuite ?

Peux t-il y avoir deux contrats : le premier irlandais, puis le français (des l'arrivee sur territoire français) ou pas ?

Faut il que mon mari attende d'etre rentre en France pour signer un contrat et commencer a travailler ?

Faut il que dans le contrat irlandais soit stipule le fait qu'il démarre en Irlande mais que des que notre déménagement est organise, nous rentrons en France ou il tele-travaillera en totalite et que par consequent l'entreprise accepte l'ensemble des dispositions françaises (ex : paiements des cotisations patronales et salariales etc.....) ?

J'aimerais etre sur que nous soyons protege s'il venait a accepter cette proposition de travail, notamment par rapport au contrat de travail, le bulletin de paie, la protection sociale (cotisations et contributions sociales, assurance chomage, retraite complementaire, prevoyance, congés payes, impots.....), securite sociale, sante etc....

En vous remerciant de tout vos retours et remarques que vous voudrez bien me faire.

Bien Cordialement.

Par **morobar**, le **13/07/2022** à **08:31**

Bjr,

<https://www.cabinet-roche.com/fr/entreprise-etrangere-employant-du-personnel-en-france/>